



*Accueil de Loisirs
Juillet 2023*

*Du Lundi 10 au
Vendredi 28 Juillet*



BIENVENUE

Une nouvelle année scolaire va se terminer, et nos équipes seront bientôt prêtes à recevoir les enfants pour fabriquer avec eux des souvenirs de vacances incroyables.

Vous trouverez dans ce document tous les renseignements nécessaires à leur inscription, ainsi que ceux concernant le fonctionnement du centre de loisirs.

FONCTIONNEMENT

Nous accueillerons les enfants nés de 2011 à 2020 (scolarisés).

L'accueil se déroulera en 3 périodes :

- 1^{ère} Période : du lundi 10 au jeudi 13 juillet (4 jours) ,
- 2^{ème} Période : du lundi 17 au vendredi 21 juillet (5 jours),
- 3^{ème} Période : du lundi 24 au vendredi 28 juillet (5 jours).

Les accueils seront échelonnés de 8h45 à 9h15 et les sorties à 17h se feront à l'école Primaire entrée face au cimetière pour les maternels et avenue des sports pour les primaires.

Un sac de change dès le premier jour, pour les enfants nés en 2019 et 2020.



INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 24 avril au vendredi 05 Mai 2023.

Pour inscrire votre enfant, vous devez le faire via le portail famille en cliquant sur ce lien : <https://prouvy.kiosquefamille.fr>

- Vous avez déjà un compte, il vous suffit de vous connecter avec votre identifiant et mot de passe et d'inscrire votre enfant.
- Votre enfant a déjà fréquenté le centre de loisirs mais vous n'avez plus votre identifiant, appelez la mairie, les personnes en charge de ce service vous le rendront.
- Vous n'avez jamais inscrit votre enfant au service jeunesse (cantine, centre de loisirs, périscolaire), allez sur le portail famille, cliquez sur première connexion, je n'ai pas d'identifiant et suivez la démarche.

ACTIVITÉS SELON LES GROUPES

- Structures gonflables,
- Camping à Salesches avec piscine, hébergement en bungalow,
- Camping à Prouvy,
- Piscine,
- Univers Kids,
- Le Fleury,
- Dennlys Park,
- Bubble Jump,
- Olympiades,
- Excursions vélo,
- Petits et grands jeux,
- Activités manuelles, culinaires et sportives.



Période 1 : du 10 au 13/07/2023

Prouvysiens ou extérieurs scolarisés à Prouvy					Extérieur* (par enfant)
QUOTIENT CAF		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	à/c du 3 ^{ème} enfant	
de 0 € à 499 €	Par période	20 €	18 €	16 €	30 €
de 500 € à 900 €	Par période	24 €	22 €	20 €	36 €
de 901 € à 3 000 €	Par période	28 €	26 €	24 €	42 €
Plus de 3 000 € ou sans justificatifs	Par période	32 €	30 €	28 €	48 €

Périodes 2 et 3 : du 17/07 au 21/07/2023 et du 24/07 au 28/07/2023

Prouvysiens ou extérieurs scolarisés à Prouvy					Extérieur* (par enfant)
QUOTIENT CAF		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	à/c du 3 ^{ème} enfant	
de 0 € à 499 €	Par période	25 €	23 €	21 €	38 €
de 500 € à 900 €	Par période	30 €	28 €	26 €	45 €
de 901 € à 3 000 €	Par période	35 €	33 €	31 €	53 €
Plus de 3 000 € ou sans justificatifs	Par période	40 €	38 €	36 €	60 €

* Mode de garde sur Prouvy, faire une demande de dérogation

Règlement après le centre de loisirs à réception de la facture.

Les bénéficiaires du CCAS doivent se rapprocher de Mme Leclercq, en mairie, pour connaître le montant de leur participation.

Mairie de Prouvy
12, rue de la Mairie
CS 70025 - 59121 Prouvy
Service animation 03 27 21 42 06